



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Grand Nord de Mayotte



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 21 décembre 2022

# Programme « Petites Villes de Demain » : L'État, Bandraboua et la CAGNM signent une convention en faveur de la redynamisation du centre- ville de Dzoumogné

L'État, Bandraboua et la CAGNM signent une convention en faveur de la redynamisation du centre-ville de Dzoumogné.

Thierry SUQUET, préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement, Ahamada FAHARDINE, maire de Bandraboua et Assani Saindou BAMCOLO, président de la CAGNM, ont signé ce mercredi 21 décembre 2022 une convention pour financer la redynamisation du centre-ville de Dzoumogné. Cette signature intervient dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain », qui vise à soutenir le développement des villes de moins de 20 000 habitants. L'ambition de ce programme est de conforter le rôle de centralité des petites villes au sein de bassins de vie plus vastes et concerne les communes mahoraises de Bandraboua, Ouangani et Bandrélé. Depuis 2020, ces communes bénéficient à ce titre d'un soutien financier de l'État et un appui en ingénierie de la Banque des Territoires.

Dans ce cadre, la ville de Bandraboua a élaboré un plan d'action suivant trois orientations stratégiques :

- Répondre aux besoins de la population en croissance ;
- Accompagner la vitalité économique du centre-bourg ;
- Travailler un cadre urbain accueillant pour tous.

Cette stratégie se décline en une vingtaine de projets et actions emblématiques : sécurisation de la RN1 traversant le cœur de ville réaménagement du marché alimentaire de Dzoumogné, mise en valeur de la pointe Mgwédajou, création d'un tiers-lieu intergénérationnel et lutte contre l'insalubrité des logements et des espaces publics. Au total, ce sont plusieurs millions d'euros d'investissements prévus d'ici 2026 pour améliorer le cadre de vie des habitants de Dzoumogné.

**Contact presse :**

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08  
Courriel : [communication@mayotte.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.gouv.fr)  
Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)  
Facebook : @Prefet976  
Twitter : @Prefet976